



Champardennais Rentrée 2010

EDITO

Bulletin d'alerte sur l'ensemble du pays...

Tel pourrait être le bulletin météo en cette rentrée scolaire. Un vrai déluge s'abat sur nous et il va falloir être forts et déterminés pour nous en sortir avec le moins de casse possible.

Avis de tempête, donc, sur nos retraites. Le recul de l'âge de départ en retraite de deux ans, l'augmentation des cotisations retraite des fonctionnaires, la non prise en compte de la pénibilité du travail sont autant de coups de tonnerre contre nos retraites... Rarement nous avons subi un tel raz de marée d'injustices.

Vent de panique également pour nos collègues stagiaires qui vont arriver dans les établissements sans formation professionnelle digne de ce nom. Difficile, pour le moment, d'évaluer les dégâts, mais une chose est d'ores et déjà sûre : ils seront considérables, pour les enseignants stagiaires, pour leurs collègues et plus grave encore, pour les élèves dont ils auront la charge.

Enfin, très fortes perturbations dans les établissements où les habituelles suppressions de postes et leur corolaire l'augmentation du nombre d'élèves par classe, ne participent pas à créer les meilleures conditions de travail pour les élèves et les enseignants.

Le plus inquiétant, c'est qu'on a beaucoup de mal à voir le bout d'une éclaircie...

En effet en tant, enseignants, attachés aux valeurs de la République qui sont aussi celles de l'Ecole, nous sommes heurtés, choqués par les propos indignes tenus ces dernières semaines au sommet de l'Etat. Des propos qui livrent à la vindicte populaire les gens du voyage, les étrangers, les parents d'enfants délinquants. Aux effets de la crise économique, s'ajoutent ainsi les symptômes d'une dérive politique inquiétante. Le SE-Unsa dénonce cette politique sécuritaire et populiste et invite à signer l'appel citoyen face à la xénophobie et à la politique du pilori

Dans ce climat de rentrée, bien sûr que nous ferons notre métier, au mieux, dans l'intérêt de nos élèves,mais le projet pour l'Ecole Publique, pour la société que nous voulons pour demain, nécessitera un fort engagement de tous, enseignants, salariés, citoyens ! Premier rendez-vous, le 7 septembre, car rien n'est encore joué !

Jean-Michel ALAVOINE

Secrétaire Académique du SE-UNSA

SOMMAIRE

Actualités :	
Retraites	p 2
Politique de rigueur	p 3
Métier :	
Rythmes scolaires	p 4
Stagiaires	p 5
Histoire des arts	p 5
Rémunérations :	
Sujet qui fâche	p 6
Indemnités	p 6
Le SE-UNSA	
Qui sommes-nous?	p 7
Publications	p 8

Section académique de
REIMS
15, Bd de la Paix B.P. 149
51055 REIMS Cedex
Tel : 03 26 88 25 53
Fax : 03 26 40 92 78
Mél. : ac-reims@se-uns.org
Web : www.se-uns.org

Pour vous tenir informé de l'actualité, consultez le site Internet du syndicat national

<http://www.se-uns.org>

[Site du SE-UNSA REIMS](http://sections.se-uns.org/reims/)

<http://sections.se-uns.org/reims/>



Coordonnées des Sections Départementales du SE-UNSA

(Syndicats des Enseignants-Union Nationale des Syndicats Autonomes)

08 Ardennes

9 rue de Tivoli
08107 CHARLEVILLE MEZ
Mail : 08@se-uns.org
03 24 33 30 92

10 Aube

4 rue Charles Thibault
10000 TROYES
Mail : 10@se-uns.org
03 25 80 45 47

51 Marne

15 Bd de la Paix
51055 REIMS
Mail : 51@se-uns.org
03 26 88 25 53

52 Haute Marne

13 rue Fourcault
52001 CHAUMONT
Mail : 52@se-uns.org
03 25 03 12 76

Actualités : Réforme des retraites

Retraites : grèves et manifestations le 7 septembre

Tous mobilisés le 7 septembre : pour une autre réforme des retraites. Ces dernières semaines, les salariés du public et du privé, les demandeurs d'emploi, les jeunes et les retraités se sont mobilisés de plus en plus massivement sur les retraites, notamment le 24 juin 2010. Ils ont réaffirmé leur opposition au projet de réforme injuste et inacceptable du gouvernement, notamment au report brutal des âges légaux à 62 et 67 ans qui pénalise particulièrement les salariés ayant commencé à travailler jeunes et ceux ayant eu des carrières chaotiques et incomplètes. Cette réforme n'apporte, par ailleurs, pas de réponse sur le plan de la pénibilité. Elle aggrave les inégalités entre les hommes et les femmes.

Les organisations syndicales dénoncent la campagne médiatique précipitée du gouvernement qui travestit la réalité du projet.

Cette réforme, une des plus dures d'Europe, arrive dans une situation économique dégradée où le chômage est en hausse continue et touche plus fortement les jeunes et les seniors. Les politiques de rigueur se généralisent dans toute l'Europe en aggravant les inégalités et hypothèquent fortement toute reprise.

Des initiatives intersyndicales viseront à interpeller le gouvernement et ses représentants, aux niveaux national et local, le 13 juillet, jour du Conseil des ministres qui adoptera le projet de loi. Durant l'été, les organisations syndicales interpellent les parlementaires. Les organisations syndicales CFDT, CFTC, CGT, FO, FSU, Solidaires, UNSA vont poursuivre leur action tout au long du processus législatif de la réforme des retraites.

Elles décident d'une nouvelle journée nationale de grèves et de manifestations le 7 septembre 2010, au moment où s'ouvrira le débat parlementaire. Elles appellent tous les salariés du privé et du public, les demandeurs d'emploi, les jeunes et les retraités à construire ce jour une mobilisation d'ampleur.

L'UNSA rappelle quelques principes essentiels.

Pour l'UNSA, la retraite par répartition et un bon taux de remplacement sont deux piliers non négociables de notre système de retraite. Dans ce cadre, elle refuse la remise en cause de l'âge légal de départ à la retraite à 60 ans. En l'état actuel du fonctionnement du marché du travail et des écarts d'espérance de vie à 60 ans, celle-ci ne pourrait en effet qu'aggraver les inégalités d'accès des assurés au droit à la retraite.

De même, l'UNSA défendra le maintien des six derniers mois pour le calcul des pensions des fonctionnaires car il prend notamment en compte les différences de carrières et de rémunérations entre le privé et le public.

L'UNSA fait des propositions.

Pour l'UNSA, les 80% des dépenses de l'assurance vieillesse liées au travail doivent logiquement continuer à être financées par les cotisations. Mais les 20% restant, qui correspondent à des dépenses de solidarité (minimum contributif, avantages conjugaux et familiaux...), doivent relever de la solidarité nationale et donc des ressources fiscales.

Afin de les financer, l'UNSA propose :

- de remettre en cause la loi TEPA, que ce soit pour le bouclier fiscal ou l'exonération des heures supplémentaires (1,2 milliard d'euros de recettes supplémentaires) ;
- de mettre fin aux exonérations de charges sociales non compensées (1,2Md) ;
- de taxer l'intéressement et la participation avec un coût pour les entreprises proche de celui résultant des cotisations patronales assises sur les salaires. Porter ainsi de 4% à 15% le forfait social sur l'intéressement rapporterait environ 1Md d'euros ;
- d'augmenter, dans ce contexte, ainsi créé, d'efforts partagés, la CSG d'un point, la recette pouvant être répartie entre l'assurance maladie et les retraites ;
- de rendre effective, début 2011, l'augmentation de 0,3 point de la cotisation vieillesse, qui, à la suite du rendez-vous sur les retraites de 2008, aurait dû entrer en vigueur au début 2009.

À elles seules, ces mesures produiraient de l'ordre de 10 milliards d'euros par an.

L'UNSA demande enfin que soient révisés les 30 milliards d'euros d'exonérations de charges sociales compensées par le budget de l'État, sur la base d'une évaluation sérieuse de leur efficacité en matière d'emploi. En tout état de cause et sans attendre, elle demande d'en bloquer le montant à celui atteint aujourd'hui.

Pour l'UNSA, dans un contexte de déséquilibre démographique, sauvegarder notre système de retraite nécessitera des efforts. Encore faudra-t-il qu'ils soient justes et donc socialement partagés.

Retraites : Premiers reculs du gouvernement

L'UNSA Fonction Publique avait dénoncé deux mesures scandaleuses alourdissant encore le projet de loi pour deux catégories de fonctionnaires : les parents de trois enfants ou plus et les agents ayant effectué des services actifs.

Par deux auto-amendements déposés au Conseil supérieur de la fonction publique, le gouvernement nous donne satisfaction.

Dans le premier cas, il ne rajoute plus à la suppression de la possibilité de départ anticipé la date limite absurde du 13 juillet 2010 pour le dépôt des dossiers de ceux ayant acquis leur droit : elle est reportée au 31 décembre 2010.

Dans le second cas, le nombre d'années de services actifs ouvrant droit à un âge de départ dérogatoire à l'âge légal est maintenu à son niveau actuel.

Ces premiers reculs, dus à la mobilisation, doivent en appeler d'autres plus substantiels : rendez-vous à tous au 7 septembre, journée nationale d'action syndicale !

ACTUALITES

Retraites : un 24 juin qui sonne fort !

Pour nombre de commentateurs, l'affaire était pliée, les Français allaient se résoudre à accepter une réforme des retraites, comme on supporte le froid en hiver ou la trop grande chaleur en été. C'est désagréable, mais on fait avec !

Après la présentation des mesures gouvernementales le 16 juin, l'ampleur de la journée de mobilisation du 24 juin est venue rappeler à tout ce beau monde que prévoir la météo sociale dans un pays comme la France est un art difficile et parfois... risqué. Non rien n'est encore joué ! Même s'il n'est pas question pour l'UNSA de tirer des plans sur la comète après cette journée, aussi réussie soit-elle. Nous savons, par expérience, que les mobilisations de juin ne font pas celles de septembre.

Mais comme organisation syndicale, nous avons une obligation : celle d'expliquer et d'expliquer encore, pour mieux le combattre, un projet de réforme qui se nourrit de trop d'injustices.

La liste en serait longue mais quatre méritent d'être soulignées. Injuste d'abord le recul des bornes d'âge. Repousser à soixante sept ans l'âge à partir duquel la décote ne s'applique plus, c'est condamner beaucoup de salariés qui n'auront pas les annuités suffisantes, à travailler jusqu'à cet âge. Pour eux qui sont les enfants de la crise, de la précarité et de la dégradation du travail, la retraite à soixante deux ans est une illusion. Seront pénalisées en priorité les femmes qui souffrent le plus de carrières incomplètes.

Injuste aussi de ne pas avoir voulu prendre en compte la pénibilité qui, dans le projet de réforme, se transforme en invalidité. Il faudra être « rompu » et avoir une incapacité égale ou supérieure à 20% pour que le droit de partir à soixante ans soit maintenu.

D'après Eric Woerth, la mesure devrait concerner 10.000 salariés par an. Ce nombre est infiniment trop bas rapporté aux centaines de milliers de salariés qui travaillent dans un environnement difficile : travail de nuit, charges lourdes, travail posté ou encore exposition aux produits toxiques. Nombre de ces salariés voient leur espérance de vie écourtée sans pour autant qu'ils soient déclarés invalides.

Injuste la hausse de la cotisation demandée aux fonctionnaires qui s'inscrit dans un contexte de réduction des dépenses publiques et de rigueur salariale qui va se traduire par une baisse conséquente de pouvoir d'achat.

Injuste enfin la répartition des efforts financiers. Sur 40 milliards de recettes à l'horizon 2020, la grande majorité provient des salariés. Les entreprises apporteront seulement 2,5 milliards au pot.

La contribution des hauts revenus sera symbolique avec une augmentation de 40 à 41% du taux marginal du barème de l'impôt sur le revenu, ce qui représentera en euros constants, 290 millions en 2020. Pas de quoi émouvoir dans les gentilhommières !

Au Gouvernement maintenant de bien apprécier cette journée du 24 juin. En ce qui nous concerne, sa réussite doit nous encourager à continuer à défendre une réforme des retraites qui soit juste.

Alain OLIVE

Secrétaire Général de l'UNSA

Une politique de rigueur dangereuse et injuste que l'UNSA n'accepte pas !

Le débat d'orientation budgétaire qui s'est tenu le 6 juillet à l'Assemblée Nationale a eu un seul mérite : celui de dissiper les écrans de fumée que le Gouvernement n'a cessé d'entretenir sur la politique de rigueur.

Avec l'annonce qui consiste pour l'État à économiser 100 milliards d'euros en trois ans, nous le savons désormais, la France, à son tour, plonge dans une politique de rigueur aussi dangereuse qu'injuste.

Dangereuse car ces mesures de rigueur appliquées par l'ensemble des pays européens vont casser la faible croissance que connaît l'Europe et hypothéquer pour longtemps les espoirs de reprise.

Dans une Europe et une France qui voient leur chômage augmenter cette course à la rigueur et à l'austérité peut se traduire par une course à l'abîme.

Cette politique de rigueur est injuste car le Gouvernement est prisonnier des promesses faites en 2007 et sur lesquelles il n'entend pas revenir.

Comment peut-on accepter une rigueur qui – avec le maintien du bouclier fiscal - exonère les plus riches de tout effort supplémentaire ?

Est-il juste d'amputer la politique du logement de plus d'un milliard d'euros et de demander aux étudiants de choisir entre l'aide personnalisée au logement et la demi-part accordée par le fisc à leurs parents ?

Est-il juste de freiner la revalorisation de l'allocation aux adultes handicapés ?

Est-il juste de baisser de plus de 100.000 le nombre de contrats aidés quand on sait que, avec un chômage qui continue de progresser, ces contrats permettent aux plus faibles et aux plus fragiles de s'insérer dans le monde du travail ?

Est-il juste de continuer le massacre des services publics en programmant 100.000 suppressions d'emplois dans la fonction publique pour les trois ans qui viennent ?

Pour l'UNSA l'orientation budgétaire qui consiste à tailler dans les dépenses sociales, alors que nombre de nos concitoyens sont en souffrance, est un vrai danger pour notre cohésion sociale.

Comme pour la réforme des retraites nous n'acceptons pas ce que nous considérons comme des mesures injustes.

Dans un tel contexte, la journée de mobilisation du 7 septembre sur les retraites prend une nouvelle dimension.

METIER : LES RYTHMES SCOLAIRES

Rythmes scolaires : un débat de fond dans un contexte de défiance

Luc Chatel a installé un comité de pilotage qui va faire des propositions en matière de rythmes scolaires.

Le comité devra soumettre au débat l'organisation de la journée, de la semaine et de l'année, trois sujets indissociables et garants de la cohérence de tout projet novateur.

Ce débat complexe doit être large et associer les multiples protagonistes directs ou indirects : jeunes, familles, enseignants, collectivités et acteurs économiques. Cette pluralité n'est pas suffisamment marquée dans la composition du comité. L'absence de représentants des parents d'élèves et des enseignants est particulièrement inquiétante.

Ce débat sur les rythmes ne peut être un débat sur les seuls horaires. Du côté de l'Éducation nationale, on ne fera pas l'économie d'une réflexion sur la lourdeur et la cohérence des programmes, sur le temps de travail des enseignants qui ne cesse de s'alourdir, sur l'articulation avec les temps post et péri-scolaires ou encore sur la question des devoirs.

Cette complexité nécessite de prendre le temps de la concertation et de l'écoute de tous les arguments, seule méthode pour construire des propositions crédibles et acceptables par chacun. Or la récente décision unilatérale de Luc Chatel d'organiser, dans une centaine d'établissements, une journée scolaire articulée autour du sport entame d'ores et déjà la crédibilité du processus.

Alors qu'au ministère on parle de « chance historique », le SE-UNSA tient à prévenir que toute instrumentalisation de ce sujet de société à des fins d'économies budgétaires sonnerait le glas d'une évolution pourtant indispensable.

Des expérimentations en
Champagne Ardenne

- Collège Georges Braque, à Reims
- Collège Louise Michel, à Chaumont
- Collège Anne Franck, à Saint-Dizier
- Lycée professionnel Croix Cordier, à Tinquaux
- Lycée général François Arago, à Reims
- Lycée général François Bazin, à Charleville-Mézières

Calendrier

Du 15 /09/2010 au 31/12/2010

Débat public dans les académies et sur le web

Du 15/12/2010 au 15/01/2011

Synthèse de l'ensemble des contributions

De janvier à avril 2011

Elaboration du rapport d'orientation pzf le comité de pilotage et des « experts »

Mi-mai 2011

Présentation, par le Ministre, des pistes de travail retenues et du calendrier d'application

Ce que pense le SE-UNSA de la nouvelle organisation de la journée préconisée par le Ministre

L'expérimentation d'une nouvelle organisation de la journée, inspirée du modèle allemand, déjà daté et largement remis en cause outre-Rhin, ne répond pas à la question des rythmes scolaires.

En quoi une journée aussi chargée en heures de cours que la journée actuelle, sans pause méridienne, à laquelle on ajoute deux heures d'activités sportives représente-t-elle un progrès en termes de rythmes ?

Pour le SE-UNSA, cette expérience n'est tout simplement pas généralisable, au vu des équipements sportifs existants et de la disponibilité des enseignants d'EPS. C'est aussi l'avenir de ces enseignants qui pourrait être mis en cause si le « sport » encadré par des animateurs sportifs se substituait à cette discipline.

Quant à présenter le sport comme le remède à la violence scolaire et à l'absentéisme, cela traduit une approche pour le moins simpliste de ces phénomènes complexes.

Le SE-UNSA continue à affirmer que l'EPS a une place fondamentale dans la formation des élèves. Elle contribue de manière irremplaçable à « former des citoyens cultivés, lucides, autonomes, physiquement et socialement éduqués »*.

METIER

ENTREE DANS LE METIER : La rentrée scolaire des lauréats des concours d'enseignants dans le second degré

La masterisation entre dans sa phase opératoire. Sa mise en oeuvre correspond davantage à un bizutage qu'à une formation.

Pour le SE-UNSA, c'est une épreuve du feu totalement inacceptable qui va à l'encontre de ce qu'est un véritable processus de formation. A cela s'ajoutera la désorganisation des équipes et des emplois du temps dans les établissements.

Le SE-UNSA sera aux côtés des personnels (stagiaires et tuteurs) mis en difficulté par la réforme. Il se soucie déjà particulièrement des nombreux stagiaires des DOM, qui pour des raisons d'économies budgétaires, sont affectés contre leur gré en métropole à cette rentrée.

Concrètement, dans notre académie, le dispositif d'accueil, d'accompagnement et de formation des fonctionnaires stagiaires comprend trois temps:

Tout d'abord, une période d'intégration et d'accueil qui durera jusqu'aux vacances de la Toussaint. Outre l'accompagnement par un professeur tuteur, le stagiaire aura 3 journées de regroupement en début d'année scolaire (30 août, 9 septembre et 21 octobre).

Viendra ensuite une longue période de formation dans les classes fondée sur un accompagnement articulant pratique de classe et analyse de pratique. Les tuteurs seront fortement sollicités pour mettre en place cet accompagnement individualisé.

11 journées de regroupement (le jeudi) sont prévues à raison d'une à deux par mois... pour des stages qui aborderont aussi bien la formation transversale ou disciplinaire, le socle commun de connaissances et de compétences, l'accompagnement individualisé des élèves (PPRE, accompagnement au lycée...) ou encore les pratiques pédagogiques disciplinaires.

Enfin, les fonctionnaires stagiaires auront deux semaines de formation groupées en mars 2011.

Cette présentation « officielle », bien agencée sur le papier, aura bien du mal à palier le manque de formation de nos jeunes collègues qui vont se retrouver 18 heures par semaine devant élèves sans y avoir été préparé...

De plus on a déjà noté ici et là quelques couacs, notamment pour trouver des tuteurs... Les contraintes et la surcharge de travail sont évidentes. Difficile, dans ces conditions de trouver des volontaires quand on connaît déjà les difficultés que tout enseignant rencontre quotidiennement dans l'exercice de son métier.

Et quel va être leur rôle ? Le piège du compagnonnage n'est pas très loin. Soyons sérieux ! L'imitation et le mimétisme élevés au rang de méthode pédagogique d'apprentissage du métier serait la pire des choses.

Au SE-UNSA, nous défendrons toujours l'idée, qu'enseigner est un métier qui s'apprend.

L'ENSEIGNEMENT DE L'HISTOIRE DES ARTS AU COLLEGE

Un vrai casse-tête !

Si l'enseignement de l'histoire des arts figure au programme depuis la rentrée 2009, l'épreuve d'histoire des arts au brevet, facultative en 2010, devient obligatoire en 2011.

Il va bien falloir s'y mettre afin de préparer nos élèves à passer un oral d'une durée de quinze minutes maximum organisé « au moment jugé opportun par les professeurs concernés [...] dans le cadre de l'emploi du temps des élèves au sein d'une séquence pédagogique menée par un des professeurs associés à l'enseignement de l'histoire des arts ». Elle pourra « porter sur tout objet d'étude abordé durant l'année » ou « sur un ou plusieurs document(s) proposé(s) par les examinateurs » ou bien « sur une réalisation effectuée en classe ».

L'enseignement de l'histoire des arts n'est pas une nouveauté au sens strict.

Les professeurs des disciplines artistiques, d'histoire-géographie et de lettres peuvent à juste titre affirmer qu'ils le pratiquent « depuis toujours ».

La nouveauté réside dans la méthode et son caractère transdisciplinaire.

L'enseignement de l'histoire des arts est un enseignement de « culture artistique partagée ». Il invite les enseignants à travailler ensemble sur un thème commun choisi par eux.

Des ressources documentaires existent, notamment sur le site du ministère de la Culture(2), mais il appartient aux enseignants de construire le parcours pédagogique proposé aux élèves.

Un travail intéressant, certes, mais qu'ils devront mener seuls et sans contrepartie en termes d'aménagements horaires, comme d'habitude...

Le SE-UNSA est intervenu auprès du ministère pour que les formations promises soient effectivement mises en place...



REMUNERATION

REMUNERATION : Encore un sujet qui fâche !

Au cas où, vous ne l'auriez pas remarqué, nous avons été augmenté... Mais ne nous emballons pas... Notre pouvoir d'achat baisse toujours. Le ministre, nous a fait l'aumône d'une augmentation de 0,5% du point d'indice au 1er juillet 2010. Mais il a indiqué qu'en l'état actuel de la situation économique, le point d'indice ne ferait pas l'objet d'augmentation en 2011.

Concrètement il y aura gel des salaires pour 2011.

Il pourrait en être de même en 2012 et 2013, suivant les évolutions de la situation économique et financière. Un nouveau rendez-vous sera donc programmé en 2011 à ce sujet.

Pour l'UNSA cette situation est inacceptable, après l'annonce d'une baisse des salaires programmée sur 10 ans (hausse du taux des cotisations retraites), c'est un deuxième coup porté à nos salaires !

INDEMNITES	Taux au 1 ^{er} juillet 2010 (en euros) Sauf code DAF rouge non à jour
Indemnité de suivi et d'orientation des élèves (part fixe) (<i>indemnité mensualisée après la rentrée scolaire</i>)	1199,16
Indemnité de suivi et d'orientation des élèves (part modulable) (<i>indemnité mensualisée après la rentrée scolaire</i>):	
- divisions de 6 ^{ème} , 5 ^{ème} et 4 ^{ème} des collèges et lycées professionnels	1224,84
- divisions de 3 ^{ème} des collèges et LP ; divisions de 1 ^{ère} année BEP-CAP des LP ; divisions de 2 ^{ème} des LEGT ; divisions de 1 ^{ère} , 2 ^{ème} et terminales des bacs pro 3 ans	1401,96
- divisions de 1 ^{ère} et terminale des LEGT et autres divisions des LP	891
Indemnité de professeur principal (professeurs agrégés exerçant dans une division qui ouvrirait droit à cette indemnité) En application du décret n° 93-55 du 15 janvier 1993, cette indemnité n'est pas revalorisée (<i>indemnité mensualisée après la rentrée scolaire</i>)	1 609,44 soit 160,94 / mois
Indemnité de suivi des apprentis (ISA) (<i>indemnité mensualisée au 01/07/2005</i>)	1193,16
Indemnité forfaitaire en faveur des CE, CPE et des personnels non titulaires exerçant les mêmes fonctions (<i>indemnité mensualisée au 01/07/2005</i>)	1104,12
Indemnité pour charges administratives aux CE/CPE faisant fonction d'adjoint au chef d'établissement	
Etablissement 1ère catégorie	859,81
Etablissement 2ème catégorie	1 153,89
Etablissement 3ème catégorie	1 485,31
Indemnité attribuée aux personnels enseignants chargés d'assurer le suivi des stagiaires de première et deuxième année d'IUFM	
Stage en responsabilité	49,16
Stage de pratique accompagnée	56,80
Indemnité allouée aux personnels enseignants chargés du tutorat, pendant leur première année d'exercice, de professeurs issus des concours de recrutement de personnels enseignants du second degré qui ne sont pas affectés en IUFM	49,16
Indemnité attribuée aux directeurs de CIO et aux conseillers d'orientation psychologues assurant le suivi des stagiaires COPSY et des élèves conseillers d'orientation	49,16
Indemnité de sujétions particulières en faveur des personnels exerçant les fonctions de documentation ou d'information dans un lycée, un lycée professionnel ou un collège.	
Indemnité de sujétions particulières en faveur des directeurs de CIO et des conseillers d'orientation-psychologues.	583,08
Indemnité de sujétions d'exercice attribuée aux personnels enseignants qui accomplissent tout ou partie de leur service en formation continue des adultes	904,32
Indemnité pour charges particulières attribuée aux personnels enseignants qui accomplissent tout ou partie de leur service en formation continue des adultes.	718,45
Indemnité de fonctions particulières (CPGE) (<i>indemnité mensualisée au 01/07/2005</i>)	1046,16
Indemnité de responsabilité en faveur des personnels enseignants exerçant les fonctions de professeur chef de travaux :	
Section de plus de 1000 élèves	3 963
Section de 400 à 1000 élèves	3 140
Section de moins de 400 élèves	2 317
Indemnité forfaitaire pour sujétions spéciales aux personnels enseignants du second degré exerçant dans des classes destinées aux enfants et adolescents déficients et inadaptés	462,38
Indemnité forfaitaire pour sujétions spéciales aux personnels enseignants d'éducation physique et sportive exerçant dans des classes destinées aux enfants et adolescents déficients et inadaptés	431,74
Vacations horaires pour les agents vacataires temporaires d'enseignement secondaire	34,30

LA SOCIÉTÉ CHANGE
LE SYNDICALISME ÉVOLUE
UNSA
DES SALARIÉS DU PUBLIC ET
DU PRIVÉ UNIS POUR ÊTRE LIBRES
ENSEMBLE
MON CHOIX C'EST L'UNSA !

L'ÉCOLE CHANGE
L'ENSEIGNEMENT ÉVOLUE
SE-UNSA
DES ENSEIGNANTS DE LA
MATERNELLE AU LYCÉE UNIS
AUTOUR D'UN VRAI PROJET
ÉDUCATIF
MON CHOIX C'EST L'UNSA !

SYNDICAT DES ENSEIGNANTS-UNSA
209 BD SAINT-GERMAIN - 75007 PARIS
01 44 39 23 00 - www.se-unsa.org



Vos représentants élus aux différentes commissions

Les élus des personnels sont à votre disposition pour vous renseigner, vous conseiller et vous informer.

Commissions et groupes de travail	Rôle	Vos représentants
CAPA PLP	Gestion de la carrière (mutation, avancement, commission disciplinaire...)	Patrice BARTHELEMY, François CARRE
CPC non-titulaires	Affectation des contractuels et MA Fin de fonction...	Antonio SATURNO, Sandrine PANTALEON
CAPA PEGC	Gestion de la carrière (mutation, accès à la hors classe et classe exceptionnelle ...)	Didier VANOTTI, Gérard COSTE
CAPA CPE	Gestion de la carrière (mutation, avancement, hors classe...)	Miloud BEN AMAR, Laurent PINOT
CPC personnel non-enseignants	Suivi des MI SE, des AED	Smaïn AFARTOUT, Mélanie GISHALBERTI CARTON
CTPA	Mesure de carte scolaire, évolution des structures...	Francis GRENET, Patrice BARTHELEMY, Jean-Claude ANCELIN
CAPA certifiés FPMA certifiés agrégés	Gestion de la carrière, Mutations et affectations TZR	Philippe GARET, Sandrine LEFEVRE, Francis GRENET, Hamdy OULD AMAR, Sylvie GANTHIER, Jérôme BOUINOT

Le SE-UNSA : Résolument différents

Ne vous y trompez pas, tous les syndicats ne défendent pas les mêmes valeurs...

L'actualité éducative de la fin d'année scolaire 2009 a montré combien les approches des différentes organisations syndicales peuvent être divergentes, et combien les conservatismes de tous poils ont encore de beaux restes.

La formation des enseignants, la réforme du lycée ou la nouvelle version du brevet des collèges en ont été la démonstration.

Ainsi, là où certains défendent des prés carrés corporatistes, pour le plus grand bénéfice du ministère, nous nous battons pour une conception du métier qui dépasse le repli identitaire de chaque lieu d'enseignement.

Pourquoi refuser d'admettre que le cœur du métier d'enseignant est le même, que l'on exerce en école, au collège ou au lycée ?

Cette façon particulière dont le SE-UNSA aborde les sujets éducatifs n'est pas le fruit de quelques lubies. C'est la conséquence même de ce que nous sommes, c'est-à-dire un syndicat moderne, regroupant tous les enseignants de la maternelle au lycée, en capacité d'analyser dans sa globalité un Système éducatif en mouvement, ses lignes de forces, ses faiblesses et ses injustices... et de faire des propositions innovantes.

« Proposer et s'opposer ! », cela aussi nous rend résolument différents !

Certains se contentent de dire systématiquement non à toutes réformes en s'arc-boutant sur un système sclérosé, alors même qu'ils prônent le changement... sans jamais faire de propositions. Ce n'est pas notre conception du syndicalisme...

Pour le SE-UNSA, le changement n'est pas une formule creuse. Nous avons des propositions concrètes pour transformer le système éducatif, des revendications claires pour

les enseignants. C'est avec vous que nous les élaborons. C'est avec vous que nous construisons un Syndicat moderne et dynamique.

Qui sommes-nous ?

- Notre première originalité, c'est de rassembler dans le même syndicat, des enseignants de toutes catégories, de la maternelle au lycée (PLP, agrégés, Professeur des Ecoles, PEGC, certifiés, CPE, prof d'EPS, AE, MI-SE...).
- Notre seconde originalité c'est celle de la responsabilité. Au SE UNSA, nous cherchons la cohérence et la crédibilité dans nos revendications et de nos actions.

Pourquoi se syndiquer au SE-UNSA ?

- Pour joindre votre force à celle des autres et être ainsi mieux informé(e) et mieux défendu(e) : Nous vous conseillerons pour vous aider à résoudre les problèmes administratifs (mutation avancement d'échelon, notation, congés, frais de déplacement, obligations de services, responsabilité...).
- Pour affirmer un parti pris citoyen : une société sans contrepoids social n'est pas démocratique.
- Pour apporter du nouveau dans le syndicalisme français avec l'UNSA. Avec les salariés du public comme du privé, il faut faire place à un syndicalisme d'union, réformiste, laïque et européen, qui respecte l'autonomie de chacun.
- Pour bénéficier de la force de tous les enseignants, de la maternelle au lycée, dans un même syndicat, le SE-UNSA. La division catégorielle est néfaste à la réussite de tous nos élèves. Notre métier et le service public d'Éducation nationale ont besoin de cohésion.

Des raisons solides pour adhérer au SE-UNSA !

Le SE-UNSA vous informe, vous guide et vous conseille.

Les flashes infos du SE-UNSA :

la lettre électronique : abonnez vous personnellement en nous communiquant votre adresse courriel.

Le site académique:

<http://sections.se-unsa.org/reims>

L'actualité en direct, ainsi qu'en téléchargement, grand nombre de nos publications catégorielles.

Les publications papier :

Bulletins L'Enseignant

Le SE-UNSA tient aussi à votre disposition différentes brochures 1er et 2nd degré : **guide pratique carrière, PE, Lycée collègue, LP, TZR, contractuels, CPE, EPS, Assistants d'éducation, stagiaires, CO-PSY, Maternelle, enseigner hors de France...**

Il suffit de nous les demander au ac-reims@se-unsa.org pour les recevoir.



Des guides pour votre carrière
disponibles dans votre section



Mon choix c'est l'Unsa !

À retourner au SE-UNSA REIMS, 15 Bd de la paix BP 149 51055 REIMS CEDEX

Nom : Prénom :
Grade : Discipline :
Etablissement :
Adresse perso :
Mail : Tél : portable :
désire recevoir : le mémo PLC le mémo PLP le mémo TZR le mémo P. EPS
 le mémo CPE le mémo ASH

Mon choix c'est l'Unsa !